



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/803
20 juillet 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

QUESTION DU TIMOR ORIENTAL

Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1246 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 11 juin 1999, par lequel le Conseil m'a prié de le tenir pleinement informé de la situation au Timor oriental et de continuer de lui rendre compte toutes les deux semaines de l'application de ses résolutions et de l'Accord tripartite ainsi que de l'évolution de la situation sur le plan de la sécurité au Timor oriental.

I. SITUATION ACTUELLE ET ORGANISATION DE LA MISSION DES NATIONS UNIES AU TIMOR ORIENTAL

2. Les opérations de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO) ont notablement progressé depuis le dernier rapport que j'ai adressé au Conseil le 22 juin 1999 (S/1999/705). Le processus d'inscription des électeurs a commencé le 16 juillet 1999 au Timor oriental et dans plusieurs centres dans le reste du monde. Le jour de l'ouverture des inscriptions, la quasi-totalité des 200 centres d'inscription au Timor oriental (à l'exception de cinq) étaient opérationnels. Dans le village de Zumulai (district d'Ainaro), quatre centres n'avaient pu être ouverts pour des raisons de sécurité, à la suite d'un accrochage survenu le 15 juillet entre des membres d'une milice pro-intégration et des villageois, et à Alas (district de Manufahi), un centre était inaccessible. Dans ces deux endroits, les centres ont été ouverts dès le 18 juillet. Ainsi, les premiers jours, les opérations se sont déroulées dans le calme, et les Timorais se sont inscrits en grand nombre.

3. Certains aspects techniques du processus de consultation ont évolué de façon positive. Les Gouvernements indonésien et portugais ont accepté de déployer un maximum de 50 observateurs officiels chacun dans les bureaux d'inscription et de vote, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Timor oriental, comme il avait été prévu dans les Accords du 5 mai 1999. Le mandat de ces observateurs a été approuvé et un code de conduite concernant ces observateurs officiels ainsi que tous les autres observateurs accrédités pour surveiller la consultation populaire a été adopté. À ce jour, plus de 200 observateurs ont été accrédités. Les règles et procédures régissant les pièces à présenter pour l'inscription, les méthodes d'établissement des listes électorales et les procédures de contestation et d'appel, ainsi que d'autres questions relatives à la consultation sont entrées en vigueur. En outre, afin d'assurer l'exactitude

et la cohérence des données, la MINUTO a pris des dispositions pour que le traitement informatique des données relatives aux inscriptions sur les listes électorales dans le monde entier se fasse en Australie. Les trois experts électoraux recrutés sur le plan international qui composent la Commission électorale indépendante, à savoir MM. Patrick Bradley, Johan Kriegler et Sohn Bong-scuk, sont arrivés au Timor oriental et ont pris leurs fonctions. Ils ont notamment commencé à évaluer le processus de consultation et à enregistrer les plaintes, contestations et différends.

4. La MINUTO est maintenant pleinement opérationnelle, et le personnel international est complètement déployé, à quelques exceptions près. Le nombre de Volontaires des Nations Unies a presque atteint l'effectif total prévu, à savoir 425 personnes. Ceux-ci ont, pour la plupart, été affectés à des fonctions d'agents électoraux sur le terrain (quelques-uns servent dans les équipes médicales ou comme personnel d'appui). Les quelques postes de Volontaires encore vacants, dont les fonctions sont actuellement assurées par le personnel de la Mission en poste au quartier général de Dili, devraient être pourvus grâce au recrutement de nouveaux candidats.

5. L'élément police civile, sous la direction de Alan James Mills (Australie), est maintenant pleinement opérationnel et a établi de bonnes relations de travail avec la police locale. Le personnel de police des Nations Unies a quitté les centres régionaux et est actuellement déployé dans tous les centres d'inscription. Au 19 juillet, il y avait 243 policiers civils. Ils devraient être 261 à la fin de cette semaine. Le personnel restant devrait arriver peu après.

6. Le chef des officiers de liaison, le général de brigade Rezaqul Haider (Bangladesh), a pris ses fonctions le 8 juillet. Ses collaborateurs et lui-même ont pris contact avec l'armée indonésienne à Dili et dans tous les autres districts, ainsi qu'à Jakarta et à Denpasar. Au 19 juillet, 47 officiers de liaison avaient pris leurs fonctions. Les trois autres devraient arriver d'ici à la fin de la semaine.

7. La section des affaires politiques de la Mission, qui comprend des spécialistes des questions politiques dans chaque centre régional, est maintenant complètement déployée, ce qui permet à la Mission de mieux surveiller la neutralité de l'environnement politique et d'évaluer la situation sur le plan de la sécurité. Le personnel continue de rester en contact avec les groupes autonomistes et indépendantistes ainsi qu'avec les autorités indonésiennes.

8. L'élément "information" de la Mission a intensifié ses activités. Il diffuse des informations sur les Accords et des prospectus dans lesquels le processus de consultation est expliqué aux électeurs. Il a produit une version en plusieurs épisodes du projet de cadre relatif à l'autonomie, chaque épisode étant accompagné d'une légende explicative simple. Cette série sera publiée dans la presse locale et diffusée sur les chaînes de radio et de télévision de la MINUTO, qui transmettent actuellement des programmes quotidiens. En outre, 50 000 exemplaires du projet de cadre relatif à l'autonomie sont en cours d'impression et devraient être diffusés au cours de la semaine. Des copies de l'Accord principal du 5 mai seront également distribuées dans les semaines à venir. La MINUTO a produit, par lots de 20 000, des dépliants expliquant les

objectifs de la Mission, les procédures d'inscription sur les listes électorales et les pièces exigées, les modalités d'inscription pour les électeurs qui ne possèdent pas les pièces requises, le déroulement des opérations dans les centres d'inscription et l'emplacement de ces centres.

II. QUESTIONS POLITIQUES ET QUESTIONS DE SÉCURITÉ

9. Aux termes du paragraphe 3 de l'Accord du 5 mai concernant la sécurité (A/53/951-S/1999/513, annexe III), le Secrétaire général doit s'assurer, avant que ne débute l'inscription, et en se fondant sur l'évaluation objective de la Mission des Nations Unies, que les conditions de sécurité voulues pour que le processus de consultation puisse se dérouler dans le calme ont été créées. Dans mon dernier rapport (S/1999/705), compte tenu de l'insécurité qui régnait alors, j'avais informé le Conseil que j'avais décidé d'attendre trois semaines pour déterminer si les conditions en matière de sécurité étaient réunies pour permettre le déploiement complet de la MINUTO. Le rapport mettait notamment en relief les activités des milices pro-intégration, dont de nombreux observateurs pensent qu'elles bénéficient d'une certaine complaisance de la part d'éléments de l'armée. Il décrivait aussi les répercussions qu'avaient ces activités, qui entraînaient d'importants déplacements de population et limitaient la liberté d'expression des militants indépendantistes. Les incidents qui se sont produits entre le 29 juin et le 4 juillet à Maliana, Viqueque et Liquica, qui ont eu pour cible des membres du personnel de la MINUTO, ont reçu une large couverture médiatique et ont permis d'illustrer le problème plus général et persistant que représentent les activités des milices pour la tenue d'élections libres.

10. Le 10 juillet, dans une lettre au Président du Conseil de sécurité, j'ai indiqué que la situation en matière de sécurité au Timor oriental restait préoccupante et j'ai proposé de reporter le début du processus d'inscription du 13 au 16 juillet, afin de permettre au Gouvernement indonésien de prendre des mesures concrètes en vue d'améliorer la situation dans ce domaine, sur la base de critères définis par moi. Dans ma lettre du 14 juillet, j'ai informé le Président du Conseil que, les autorités indonésiennes m'ayant donné l'assurance qu'elles prendraient des mesures pour que ces critères soient respectés, le processus d'inscription pourrait commencer le 16 juillet. Toutefois, j'ai souligné que la situation en matière de sécurité sur l'ensemble du territoire demeurait préoccupante et qu'il ne m'était pas possible de conclure que les conditions nécessaires étaient réunies pour que la consultation populaire puisse se dérouler dans le calme. J'ai fait observer qu'il ne s'était pas écoulé assez de temps pour que l'on puisse effectivement évaluer dans quelle mesure les dispositions prises par le Gouvernement indonésien avaient permis d'améliorer la situation. J'ai réaffirmé ma détermination à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour que la MINUTO ne soit pas empêchée de s'acquitter de son mandat en vertu des Accords du 5 mai.

11. Le Conseil se souviendra que mon Représentant personnel, M. Jamsheed Marker, a fait un long voyage dans la région fin juin-début juillet. Il a rencontré le Président Habibie et des ministres du Gouvernement indonésien, et a eu des échanges constructifs concernant la MINUTO et la situation au Timor oriental. Mon Représentant spécial pour la consultation populaire au Timor oriental, M. Ian Martin, et mon Représentant personnel adjoint pour le Timor oriental, M. Francesc Vendrell, ont également rencontré, le 7 juillet à Jakarta,

/...

le Ministre de la défense et chef des forces armées, le général Wiranto, et, le 12 juillet à Dili, le Ministre des affaires étrangères, M. Ali Alatas, avec lesquels ils ont examiné la situation sur le plan de la sécurité. À ces différentes occasions, le Gouvernement indonésien a renouvelé les assurances qu'il m'avait données, à savoir qu'il prendrait des mesures concrètes pour améliorer la situation en matière de sécurité. À titre d'initiative constructive, le Président Habibie a dépêché, la semaine dernière, 14 membres importants de son gouvernement au Timor oriental pour montrer combien le Gouvernement indonésien est attaché à la consultation populaire.

12. Un autre signe prometteur est qu'il n'y a eu aucun autre incident dans lequel le personnel ou les biens de la MINUTO auraient été attaqués ou sérieusement menacés. En outre, les opérations d'inscription se sont, jusqu'à présent, généralement déroulées dans le calme. Les efforts sérieux que les autorités indonésiennes ont déployés pour assurer à la MINUTO la sécurité dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat ont contribué à cette évolution positive.

13. Par ailleurs, lors de réunions tenues récemment à Dili avec mon Représentant spécial, des membres de l'Équipe gouvernementale spéciale indonésienne et des représentants de la police et des autorités militaires ont pris de nouveaux engagements positifs en vue d'améliorer la situation en matière de sécurité. Ils se sont employés à maîtriser les milices en désarmant les personnes qui brandissent des armes en public, en arrêtant et en inculquant les auteurs d'actes de violence, ceux qui incitent à la violence ou menacent de l'employer, et en démantelant les barrages routiers installés par les milices. En outre, les commandants de l'armée indonésienne ont donné l'ordre aux militaires de faire preuve d'impartialité et leur ont interdit de porter des armes en public, sauf lorsqu'ils exercent des fonctions officielles sur ordre d'un commandant d'unité.

14. Il reste néanmoins encore beaucoup à faire pour concrétiser sur le terrain les assurances données par le Gouvernement. Un grand nombre des activités menées par les milices et des problèmes de sécurité connexes qui ont été rapportés précédemment au Conseil continuent d'être une source de grave préoccupation. Ces activités, qui ont entraîné le déplacement de nombreux Timorais orientaux et les ont privés de leur sécurité et de leur liberté fondamentales, dans l'intention manifeste d'influencer leur choix politique, continuent de constituer un obstacle fondamental à un processus de consultation crédible. La situation en matière de sécurité reste grave dans les districts occidentaux de Liquica, Ermera, Maliana et Suai, mais de nombreux actes d'intimidation sont également commis par les milices dans certains districts orientaux, notamment ceux de Viqueque et de Manatuto. La MINUTO cherche également à obtenir des informations sur des actes de violence qui, selon les autorités indonésiennes, auraient été commis par les Forces armées pour la libération nationale du Timor oriental (Falintil), et continue à engager les partisans de l'indépendance à faire preuve de la plus grande modération. Il convient de rappeler, à cet égard, qu'aux termes du paragraphe 1 de l'Accord concernant la sécurité (A/53/951-S/1999/513, annexe III), un climat de sécurité exempt de violence et de toute autre forme d'intimidation constitue une condition préalable à l'organisation d'un scrutin libre et régulier au Timor oriental.

15. Le sort de milliers de personnes déplacées qui ont été réinstallées de force dans d'autres régions ou qui ont quitté leurs foyers à cause des actes d'intimidation continue d'être une cause de préoccupation majeure. À la suite d'une attaque qui a reçu une vaste publicité et que des milices intégrationnistes avaient lancée dans le district de Liquica contre un convoi d'organisations humanitaires non gouvernementales accompagné par du personnel de la Mission qui revenait d'une mission d'assistance à des personnes déplacées, la MINUTO, avec des représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Comité international de la Croix-Rouge, a engagé des discussions avec les autorités indonésiennes pour faire en sorte qu'un appui adéquat arrive à ceux qui en ont besoin. En plus de ses aspects humanitaires, le problème des déplacés a des répercussions directes sur la possibilité de tenir des élections libres et régulières. D'après certains observateurs, un grand nombre des électeurs potentiels ont été déplacés et soit se trouvent sous le contrôle des milices, soit ont trouvé sanctuaire dans des églises, soit sont cachés dans des zones éloignées. Il est d'autant plus urgent de résoudre le problème des personnes déplacées que les électeurs sont tenus de se faire inscrire sur les listes électorales et de voter au même endroit. Or, de nombreux déplacés n'ont pas accès aux centres d'inscription, et il se peut que d'autres s'inscrivent là où ils vivent pour le moment mais retournent chez eux avant le scrutin. Le personnel électoral de la MINUTO est en train d'établir des plans pour aider les déplacés à participer au processus de consultation populaire.

16. On ne saurait dire pour le moment que toutes les factions politiques rivales au Timor oriental bénéficient de conditions optimales. Ces dernières semaines, le Conseil national de la résistance timoraise a rouvert des bureaux à Dili et Baucau. Dans plusieurs districts, les autorités ont déclaré jusqu'à une date récente qu'elles ne lui permettraient pas d'opérer ouvertement, bien que certaines indications récentes donnent à penser que le Gouvernement ne tolérera plus cette attitude. L'accès des groupes indépendantistes aux médias et leurs possibilités de tenir des réunions restent limités. Dans le même temps, les forces autonomistes ont poursuivi leur campagne électorale, bien que la période prévue à cette fin ne doive commencer qu'au début du mois d'août. La MINUTO a présenté à deux reprises à l'Équipe spéciale indonésienne des preuves selon lesquelles des responsables locaux, en violation des dispositions de l'Accord concernant les modalités de consultation populaire des Timorais au scrutin direct (A/53/951-S/1999/513, annexe II), utilisaient des fonds publics pour mener leur campagne pour l'autonomie et tiraient parti de leur position pour exercer des pressions sur les fonctionnaires afin qu'ils votent pour l'autonomie.

17. Des progrès encourageants ont été accomplis, s'agissant de réduire les divergences profondes qui opposent les parties au Timor oriental. Je prends note avec satisfaction de l'accord relatif à la cessation des hostilités qui a été signé le 18 juin à Jakarta entre les dirigeants des groupes indépendantistes et intégrationnistes sous les auspices de la Commission pour la paix et la stabilité. Il convient également de noter que, dans le cadre de la discussion relative à un code de conduite, un accord a été conclu en principe sur un cessez-le-feu et le cantonnement des Forces armées pour la libération nationale du Timor oriental (Falintil), des forces armées intégrationnistes et des membres de l'armée indonésienne, ainsi que sur un processus de désarmement.

La Commission n'a pas encore organisé d'entretiens sur les modalités d'application de ces accords. La MINUTO continue à participer pleinement et activement à toutes les réunions et activités de la Commission et est prête à fournir des conseils et une assistance pour faciliter l'application des accords et arrangements visant à assurer la stabilité au cours de la période précédant et suivant la consultation populaire.

18. Les efforts de réconciliation menés par les évêques de Dili et de Baucau ont débouché sur la Conférence Dare II, qui a eu lieu à Jakarta du 25 au 30 juin et à laquelle ont participé tous les dirigeants timorais importants de l'intérieur et de l'extérieur. À la fin de la Conférence, une série de "points de convergence" ont été publiés, notamment un accord aux termes duquel les participants accepteraient les résultats de la consultation populaire. Les participants n'ont cependant pas pu s'entendre sur une proposition visant à créer une commission mixte représentative chargée de poursuivre le dialogue avant le scrutin.

19. Une réunion de hauts fonctionnaires indonésiens et portugais a eu lieu les 15 et 16 juillet à New York sous la présidence de mon Représentant personnel. Elle avait pour objet d'entamer des discussions sur le Timor oriental après le scrutin, et a examiné en particulier les dispositions à prendre pour la période entre le scrutin et la mise en oeuvre des résultats, ainsi que pour assurer la mise en oeuvre des résultats quels qu'ils soient. Les parties ont décidé de poursuivre ces discussions à un niveau technique dans un avenir proche.

III. OBSERVATIONS

20. Comme il est indiqué plus haut, la situation a progressé sur le plan de la sécurité, comme en témoigne le fait que l'inscription des électeurs pour la consultation populaire au Timor oriental s'est déroulée assez pacifiquement et que la participation de la population a été forte. La sécurité du personnel de la MINUTO, qui avait été un sujet d'inquiétude en raison d'attaques et de menaces des milices, s'est améliorée. Toutefois, alors que la MINUTO poursuit les phases opérationnelles de la consultation populaire, la sécurité de l'ensemble du processus demeure préoccupante. Les activités de groupes civils armés continuent notamment à menacer la sécurité fondamentale à laquelle ont droit tous les habitants du Timor oriental pour participer pleinement à un processus de consultation crédible. Comme je l'ai dit dans la lettre que j'ai adressée, le 14 juillet, au Président du Conseil, j'évaluerai de nouveau la situation en matière de sécurité, en me fondant sur l'analyse objective de la MINUTO, à mi-chemin du processus d'inscription. Je tiendrai compte, ce faisant, de tous les aspects nécessaires au déroulement pacifique du processus de consultation, conformément aux critères de sécurité que j'ai communiqués au Gouvernement indonésien. Je veux croire que ce dernier prendra d'autres mesures résolues pour améliorer la situation, afin qu'on continue à faire des progrès véritables et visibles dans ce domaine, en conformité avec les engagements qu'il a pris dans le cadre des Accords du 5 mai. Je compte sur l'appui du Conseil de sécurité pour faire avancer ce processus, afin que ceux qui voudraient s'y opposer comprennent que la communauté internationale est résolue à aider les signataires des Accords du 5 mai à donner aux habitants du Timor oriental la possibilité d'exprimer librement leur volonté.